

LE CENSEUR.

Journal de Lyon, Politique, Industriel et Littéraire.



Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

RIX :

16 francs pour 3 mois ;
32 francs pour 6 mois ;
64 francs pour l'année.
Bors du département du Rhône,
1 franc de plus par trimestre.

ON S'ABONNE :

A LYON, au bureau du journal, quat St-Antoine, n. 27, et grande rue Mercière, n. 32, au 2^e.
A PARIS, à la librairie-correspondance de P. Justin, place de la Bourse, n. 8; et à l'office-cor. de Lepelletier Bourgoïn et Co, rue Notre-Dame-des-Victoires, n. 18.

LYON, 4 novembre.

Nous avons donné hier les trois projets de réponse que la commission de la diète propose de faire à la note française : voici l'opinion que le *Nouvelliste Vaudois* exprime à ce sujet : si l'on veut se souvenir de celle que nous avons émise hier nous-mêmes, on verra que nous avions bien deviné l'impression que la conduite des représentants des cantons devait produire sur le cœur des patriotes suisses :

Le premier sentiment qui s'empare de vous, après la lecture de ces trois projets, est un sentiment de mécontentement et de stupéfaction. Tous trois sont également faibles et pâles. Voilà donc le résultat de douze grandes journées de travail, qui ont été pour la nation suisse douze journées d'inquiétude, si mêlées d'espérance et de crainte ! En vérité, nous avions bien raison de dire que la majorité de la diète, aussi bien que la minorité, était disposée à céder à la France, qu'elle ne cherchait qu'à s'entourer d'apparences et qu'elle avait voulu voiler, par la nomination d'une commission, la retraite qu'elle méditait. Le travail de M. Tschanner a le mérite d'être plus franc que les autres. C'est de la soumission sans circonlocutions et sans réticences. Il veut que l'on désapprouve complètement toute pensée que l'on aurait eue d'envoyer à Paris les pièces de la procédure Conseil. C'est une belle et bonne satisfaction donnée à la France, mais combinée de telle sorte que cette puissance n'ait aucun prétexte de ne pas s'en contenter.

On a de la peine à saisir, à une première lecture, les différences qui existent entre le projet de la majorité de la commission et celui de M. de Maillardoz. Cependant un examen plus attentif fait découvrir dans ce dernier, outre l'infériorité et nous dirions presque la platitude de la rédaction, l'aveu d'erreurs et de torts réciproques, ce qui mettra le cabinet français, dans le cas où il ne voudra pas en prendre sa part, en mesure de nous condamner par nos propres paroles. De plus, le passage qui concerne l'envoi des pièces à Paris est moins franc et plus obséquieux dans la rédaction de M. de Maillardoz que dans celle de la majorité.

Mais ce que les trois projets ont de commun, et ce qu'ils renforcent les uns sous une autre, de répondre qu'il ne sera donné aucune suite à la décision de la précédente diète qui ordonnait la communication des pièces au gouvernement du roi des Français. Tout le reste n'est rien dès qu'on abandonne ce point capital dans lequel gît le nerf de toute l'affaire.

Nous sommes fort curieux de savoir comment M. Keller conciliera cette proposition avec ses instructions qui lui enjoignent de *maintenir l'arrêt Conseil*. Il nous dira peut-être qu'il entend le maintenir dans les cartons de la diète ; reste à savoir si le grand-conseil de Zurich se contentera de cette subtilité. Il est singulier que ce soit aujourd'hui à la presse nationale à prendre en main, dans l'intérêt de la fermeté, de l'honneur et de la dignité de la Suisse, les conclusions du rapport Conseil, abandonnées même par ses auteurs.

Le retrait de l'arrêté de la diète est la plus éclatante satisfaction que l'on puisse donner à la France, puisque ce que la France désirait le plus, (et la dernière démarche de M. Molé auprès du vorort vient encore de le prouver) c'était qu'il ne fût pas donné suite à la communication des pièces. Le gouvernement du roi des Français exige un désaveu ; on le lui donne bien complet en revenant sur ce qui a été fait par la précédente diète, en désapprouvant et en désavouant ses résolutions. Et qu'on ne vienne pas nous dire que le projet de la majorité ne dit rien à ce sujet. Le désaveu catégoriquement exprimé par M. Tschanner est implicitement compris dans la décision de ne pas transmettre les pièces. On doit nécessairement inférer de cette décision que M. l'avoyer Tschanner a bien fait de ne pas exécuter la décision de la précédente diète, car s'il l'avait exécutée, la diète aurait été obligée de le désavouer pour décider aujourd'hui qu'il ne sera pas donné de suite à la communication.

Abordons maintenant la seconde partie des projets de réponse, celle qui a trait aux reproches odieux et injustes que la note française fait à nos constitutions et à nos mœurs politiques. Il faut convenir encore à cet égard que c'est avec bien de la timidité que les trois projets refusent aux gouvernements étrangers le droit de surveiller les institutions des cantons et de contrôler la marche de leurs gouvernements. Si la majorité de la commission avait eu la bonne inspiration d'insister avec force et dignité sur l'envoi des pièces Conseil, sauf au gouvernement français à les accepter ou à les refuser, on concevrait la réserve avec laquelle elle repousse les griefs que l'on fait à la Suisse républicaine au sujet de ses institutions ; cette réserve aurait même été de bon goût et de bonne politique ; c'eût été le silence de l'indifférence, pour ne pas dire mieux. Mais puisqu'on était si faible sur le premier point, il fallait au moins se jeter sur le second et sauver ainsi autant que possible les apparences.

Au lieu de cela, on a été d'une faiblesse désespérante, d'un laisser-aller aussi craintif que peu diplomatique, car la France même, nous en sommes convaincus, ne croyait pas qu'on lui ferait aussi bon marché de ce qui fait seul notre bon droit à défaut de gros bataillons, de notre loyauté, de notre modération et de notre indépendance morale, si outrageusement mises en doute.

En résumé, ces trois projets sont affligeants et humiliants pour la Suisse. Ils tendent à l'annihiler politiquement et à la constituer pour l'avenir dans un état d'infériorité permanente vis-à-vis des autres états du continent. Et cependant quelle belle occasion de montrer de l'énergie ! La Suisse était dans son droit ; elle avait pour elle les sympathies du peuple français, la neutralité et même l'inaction calculée des autres puissances de l'Europe.

BRUITS SUR LA SÉANCE SECRÈTE TENUE PAR LA DIÈTE LE 29 OCTOBRE.

A Soleure revient l'honneur d'avoir proposé dans la première session de la diète, le huis-clos pour la discussion de la réponse à la note du 27. — A la séance de ce jour, c'est le député des Grisons qui s'est empressé de prendre l'initiative de cette demande. Il a pris la parole dès que le chancelier a eu donné la lecture du procès-verbal de la précédente séance ; et invoquant ses instructions d'une part, et le règlement de l'autre, il a proposé de rendre la séance secrète.

M. le président a déclaré alors que le huis-clos étant demandé, la discussion sur ce point devait être secrète. Le public s'est retiré et a dû attendre que l'huissier vint lui apprendre deux heures après que la demande des Grisons avait été accueillie.

Depuis la veille cette question avait été soulevée dans les réunions particulières des députés ; le matin même on s'en était occupé. Chose incroyable ! les députés les plus libéraux penchaient pour le secret, et les ennemis naturels de la publicité la réclamaient avec instance pour cette fois. M. de Chambrier préparait un véritable chant de triomphe insultant, et les visages rayonnants des Sarniens annonçaient leur secrète joie de voir leurs adversaires forcés de venir faire amende honorable et se discréditer auprès du peuple par une palinodie arrachée à leur faiblesse.

La discussion sur le huis-clos a donné lieu à l'expression d'opinions divergentes pénibles à enregistrer. Pendant que les Grisons, pensant que les députés pourraient se laisser aller en public à des expressions vives et offensantes, bien justifiées par le ton de la note française, *Schaffouse* voudrait la publicité de la

séance, parce que le secret ne saurait être complet, et que, hors de la présence des tribunes les députés se livreraient à de plus ardentes sorties, reproduites le lendemain par la presse.

Les députés les plus libéraux éprouvent quelque honte à s'humilier en public, et les Sarniens au contraire s'écrient que l'outrage fait à la France ayant été public, la réparation doit être publique et solennelle. *Underwald* avance que son canton est soumis à un régime de ténèbres, mais que le plus grand jour doit éclairer le dénouement de ce drame. On s'étonne peu du vote de M. Tschanner, livré désormais sans frein à ses sympathies sarniennes. M. Monnard vote toutefois avec quelque dignité. L'occasion, dit-il, ne peut faire fléchir le principe de la publicité adopté par ce canton ; c'est de la conséquence, mais pourquoi n'en pas mettre aussi dans la réponse à la note.

Votent pour la publicité : *Uri, Schwytz, Underwald, Vaud, Neuchâtel, Bâle-Ville et Berne*. Tous les autres états votent pour le huis-clos, sauf *Bâle-Campagne*, auquel, vu l'absence de son représentant, on réserve (à quoi bon !) le protocole ouvert.

Alors le chancelier se lève et lit le projet de réponse de la majorité, de la minorité, et de M. Maillardoz.

Ensuite chaque députation a lu ses instructions et dit quelques mots sur la question de l'ordre du jour. On n'a remarqué que les discours des députés de *Zug* et de *Genève*. Le premier a parlé avec convenance et modération, le second avec loyauté et beaucoup d'énergie. Ne cherchons pas à nous le dissimuler, a-t-il dit, nous reculons et c'est déplorable. Mais sachons être dignes et ne pas nous avilir par un langage faible, etc.

M. Keller a dit quelques mots insignifiants, M. Monnard a parlé un peu plus long-temps mais sans formuler des conclusions précises.

Appenzell demande qu'on vote d'abord sur le maintien pur et simple de l'arrêté Conseil. La peur règne tellement sur l'assemblée qu'aucune voix n'appuie cette proposition si simple et si rationnelle. Aussi n'en est-il plus question. Que sont devenus les 12 1/2 voix qui avec *Appenzell* avaient sanctionné l'arrêté sur Conseil. L'historien sera dans vingt ans taxé de mensonge quand il enregistrera de tels faits parlementaires.

Pour dernier trait, ajoutons que M. Tschanner a solennellement déclaré que la diète avait à opter entre la paix et la guerre : rien ne manquait à sa lugubre prophétie, qu'une réponse digne et suisse. Soleure s'en est chargé non sans moriginer Berne et sa politique de girouette.

Lundi la discussion s'ouvrira, et déjà on peut prédire que le projet Tschanner amendé par quelques phrases de celui Maillardoz, ainsi que l'a indiqué le *Tessin*, sera adopté.

Le directoire a déposé sur le bureau trois pièces nouvelles dans l'affaire Conseil.

— On écrit de Berne :

Les communications diplomatiques se succèdent avec rapidité. Avant-hier, M. le duc recevait et communiquait à M. Tschanner la dépêche où M. Molé demande à la diète le désaveu de l'arrêté relatif à Conseil, et hier M. Morier recevait de lord Palmerston des dépêches apportées aussi par courrier extraordinaire.

Lord Palmerston insinue à la Suisse que mieux vaudrait concilier l'affaire Conseil, pour laisser le loisir à l'Europe de s'occuper de Lisbonne et de Madrid. De plus, l'Angleterre n'accepte en aucun cas le rôle de médiatrice de ce différend.

CANTON DE VAUD. — Le *Nouvelliste Vaudois* vient d'essuyer une 2^e condamnation. M. le ministre Simonin avait porté plainte contre MM. Philippon, sténographe, et Narbel, caissier de ce journal, pour compte-rendu prétendu inexact, d'un discours qu'il avait prononcé au grand-conseil. Le tribunal d'instance de Lausanne, a condamné le premier de ces messieurs à 150 fr., et le second à 80 fr. d'amende, et tous deux solidairement aux frais. Une souscription a été ouverte au bureau du *Nouvelliste*, pour le paiement de ces deux amendes.

— Nous recevons à l'instant le *Nouvelliste Vaudois*. Il nous annonce une résolution de la diète que nous n'avions que trop prévue, c'est-à-dire le retrait de l'arrêté pris dans l'affaire Conseil.

Séance secrète du 31 octobre.

BERNE, 1^{er} novembre. — La diète vient enfin de prendre une résolution qui a étonné même ceux qui n'attendaient d'elle que des actes de faiblesse et de condescendance pour l'étranger, et sa décision est le résultat d'une surprise faite pour soulever d'indignation tout Suisse digne de ce nom.

La séance secrète du 31 peut se résumer en quelques mots ; aucun projet de réponse à la France n'a réuni de majorité ; treize voix ont décliné l'approbation de la conduite du directoire dans le fait du non-envoi des pièces Conseil. Enfin onze voix et demi ont voté pour le retrait de l'arrêté relatif à Conseil. Puis M. le chancelier Gonsenbach, qui tous les jours va prendre langue chez M. le duc, s'étant approché du vieux M. de Riedmatten, député du Valais, qui avait gardé le protocole ouvert, a vaincu ses scrupules et a obtenu de ce vieillard qu'il formât la majorité légale par son adhésion au retrait de l'arrêté voté par 11 voix 1/2. M. de Riedmatten a voté en opposition avec ses instructions dans leur texte et dans leur esprit ; toutefois il l'a fait sous réserve de ratification ; ce sera à la diète valaisanne à la refuser si elle est conséquente. Berne a voté sous la même réserve, mais l'esprit pusillanime de son grand-conseil ne laisse que peu d'espérance.

S'il faut le dire, la diète valaisanne ne nous inspire pas beaucoup plus de confiance, non que nous révoquions en doute le patriotisme qui l'anime, mais parce que voyant reposer sur sa tête la responsabilité d'un vote décisif, et pressée par le directoire de faire le sacrifice de son opinion sur l'autel de la Patrie, elle sera entraînée à céder comme le grand conseil de Vaud dans l'affaire du *conclusum*.

L'arrêté du 31 est l'œuvre de la peur, de l'étranger et de M. de Chambrier ; celui-ci, quand on a proposé de suspendre l'exécution de l'arrêté Conseil, s'est écrié que cela ne suffisait pas ; il a invoqué la dépêche de lord Pal-

merston à M. Morier, et s'est obstiné pour obtenir le retrait définitif de l'arrêté sous forme de déclaration qu'il n'y serait pas donné suite : il l'a obtenu par le résultat d'une manœuvre scandaleuse et voilà que 12 1/2 voix mettent à néant un arrêté sanctionné par 13 1/2.

La résolution de la diète est encore peu connue, mais déjà elle excite à Berne une désapprobation presque unanime ; un grand nombre d'officiers veulent donner leur démission, et ce sera l'occasion de rendre leurs épaulettes aux héros de la réaction et du *Sicheriets verein*. — M. de Montébello avait fait partir le voiturier Schenk à franc étrier pour porter à Paris les projets présentés samedi ; hier soir, il a expédié un nouveau courrier.

Les journaux de Strasbourg n'annoncent rien de nouveau sur le mouvement insurrectionnel qui a été tenté dans cette ville. Le *Courrier du Bas-Rhin* dit seulement que l'instruction de cette affaire se continue avec rapidité : aucune arrestation nouvelle n'a été faite. Voici un extrait de l'ordre du jour que le général Voirol a fait afficher dans les rues de Strasbourg :

» 5^e DIVISION MILITAIRE. — ORDRE DU JOUR. — Ce matin, au point du jour, quelques insensés, au nombre desquels doit malheureusement être compté le colonel Vaudrey, du 4^e régiment d'artillerie, ont tenté de proclamer roi un neveu de l'empereur Napoléon, qui, profanant ce grand nom et se flattant d'en ramener sur lui les sympathies, était venu se placer à la tête de ce mouvement et recevoir cette criminelle et ridicule ovation.

» Mais la garnison de Strasbourg ne pouvait faillir à son devoir : 3^e d'artillerie, pontonniers, 46^e et 16^e de ligne, 14^e léger, 8^e compagnie d'ouvriers d'artillerie, oui, tous ! officiers et soldats de ces corps, chacun de vous l'a accompli avec une décision et une énergie au-dessus de tout éloge. Fidèles à votre serment et à votre drapeau, obéissant avec le plus pur et le plus chaleureux entraînement, vous avez en un instant déjoué cet abominable complot, qui est venu se briser et s'anéantir au milieu du brave 46^e, dont l'inébranlable fermeté a arrêté et livré à la vindicte des lois ceux qui s'étaient promis de le consommer à vos yeux, s'abusant même au point d'espérer votre concours.

» Si une portion du 4^e régiment, entraînée par son colonel, a méconnu un instant ses devoirs, tout le corps d'officiers a tenu une conduite digne d'éloges, et plusieurs se sont fait remarquer par une énergie fermeté, qui a puissamment secondé le lieutenant-colonel, à la voix duquel le régiment s'est bientôt rallié à son drapeau.

Les journaux de Paris donnent enfin des détails sur l'insurrection qui a été cachée au public parisien pendant 36 heures.

Voici un extrait de la dépêche du général Voirol au ministre :

» Monsieur le ministre, Ma dépêche télégraphique de ce matin vous a fait connaître la tentative coupable du jeune Louis-Napoléon Bonaparte, pour ébranler la fidélité des troupes de la garnison de Strasbourg, et comment cette échauffourée a échoué devant la noble et courageuse conduite de nos soldats.

» Ce jeune homme, accompagné de quelques aventuriers, parmi lesquels se trouvait M. le commandant Parquin, en uniforme d'officier-général, et conduit par M. Vaudrey, colonel du 4^e d'artillerie, qui, par des manœuvres coupables, s'était fait suivre par une partie des sous-officiers et soldats de son régiment s'est présenté chez les autorités pour chercher à les entraîner, et, après avoir arrêté le préfet, a fait cerner mon hôtel par des canonniers.

» Un piquet commandé par M. Parquin s'est établi dans mon salon ; mais des canonniers fidèles et braves, écoutant ma voix et guidés par les sentiments du devoir et de l'honneur, m'ont entouré, et bientôt à cheval au milieu d'eux, sabre en main, je me suis rendu à la citadelle, où j'avais fait lever le pont-levis, et où j'étais certain de trouver un régiment fidèle, le 16^e de ligne, qui a fait partie du camp de Compiègne, et dont les braves, se rappelant nos jeunes princes, m'ont accueilli aux cris de *vive le roi !* et ont montré un enthousiasme qu'on ne rencontre que sur les champs de bataille, en présence de l'ennemi. Cet enthousiasme s'est communiqué comme un feu électrique parmi toute la garnison ; les canonniers du 4^e, qui avaient un instant obéi aux ordres coupables de leur colonel, l'ont également partagé.

» J'ai fait mon entrée en ville à la tête du 16^e de ligne, et me suis porté à la préfecture ; mais déjà le préfet avait été délivré par des officiers d'artillerie que j'avais envoyés chez lui.

» Pendant ce temps, Louis Napoléon, avec le colonel Vaudrey et une faible partie de ses soldats encore égarés, s'est rendu au quartier Finckmatt, occupé par le brave 46^e : là il a cherché à les faire manquer à leur serment, mais vainement. Le lieutenant-colonel Talandier, prévenu par mon aide-de-camp, M. le chef d'escadron de Franqueville, avait pu se rendre précipitamment à Finckmatt, où il ne lui a pas été difficile de faire comprendre à son régiment (qu'on cherchait à ébranler) qu'on les trompait ; le brave colonel Paillet et tous ses officiers arrivèrent aussitôt à Finckmatt. Dans une minute, Louis Napoléon Bonaparte et les misérables qui avaient pris parti pour lui ont été arrêtés, et les décorations dont ils étaient revêtus ont été arrachées par les soldats du 46^e.

» Après les avoir fait conduire à la prison de ville, escortés par le 46^e, et avoir assuré la sûreté de cet établissement, je me suis rendu sur la place d'armes ; j'ai passé les troupes en revue, qui ont, en défilant aux cris mille fois répétés de *vive le roi !* montré aux ennemis de nos institutions combien le roi et la patrie pourraient compter sur leur fidélité et leur dévouement.

» D'après le dire du colonel Vaudrey, personne que lui et le jeune Louis Bonaparte ne connaissaient leurs projets. La justice informe ; toutes les mesures militaires sont prises, et je puis répondre au gouvernement que nos soldats ne se laisseront ja-

mais ébranler dans leur fidélité, et qu'ils seront toujours dignes de la France et du roi Louis-Philippe.

— On lit dans le *National* :

« Le prince Napoléon-Louis Bonaparte, fils de l'ancien roi de Hollande, est né le 20 avril 1808. Il a reçu son éducation militaire au camp de Thoun, dans le canton de Berne, que la Suisse forme tous les ans pour l'instruction des officiers du génie et de l'artillerie. En 1831, il prit avec son frère une part active à l'insurrection des patriotes italiens en Romagne. Forcé d'abandonner l'Italie, il traversa la France avec sa mère, et, avant de quitter Paris, il adressa une lettre à Louis-Philippe, dans laquelle il demandait à servir dans les rangs de l'armée française. Après avoir fait un voyage en Angleterre, il revint en Suisse, au mois d'août 1831. Une députation, envoyée secrètement de Varsovie, vint lui offrir un commandement dans l'armée polonoise. La prise de Varsovie l'empêcha de partir.

» Quelque temps après, Louis Bonaparte publia une brochure intitulée : *Considérations politiques et militaires sur la Suisse*. A cette occasion, le gouvernement helvétique lui accorda le titre honorifique de citoyen de la république suisse. Cette distinction, qui n'emporte pas la naturalisation, avait été accordée au maréchal Ney lors de l'acte de médiation, et au prince de Metternich sous l'influence des événements de 1815. Dans le mois de juin 1834, Louis Bonaparte fut nommé capitaine d'artillerie au régiment de Berne. Il a publié, en 1835, un ouvrage intitulé : *Manuel d'artillerie pour la Suisse*.

— On lit dans le *Journal de Paris*, feuille ministérielle :

« L'empereur passait une revue ; un jeune lieutenant de cavalerie, dont le régiment avait été inspecté, descendit de cheval et vint se placer à l'extrémité du front de bandière ; l'empereur remarqua la haute taille et la belle figure du jeune officier, auquel une blessure à la lèvre supérieure donnait quelque chose de plus martial ; un instant après, l'officier se trouva encore sur le passage de l'empereur ; à la troisième fois, fatigué de cette obsession muette, Napoléon lui demanda brusquement : « Qui es-tu ? que me veux-tu ? — Vingt-neuf ans d'âge, onze ans de service, onze campagnes, cinq blessures, la vie sauvée à un maréchal de France, et trois drapeaux pris à l'ennemi : je demande la croix.

» Il la reçut ; cet officier se nommait Charles Parquin. A la seconde Restauration, il était capitaine, et le duc de Feltre, ministre de la guerre, lui donna le commandement d'une compagnie de chasseurs du Cantal, dont M. de Lauriston fils était colonel. Le capitaine Parquin ne déguisait nullement son fanatisme pour Napoléon, aussi fut-il compromis dans plusieurs projets de conspiration qui éclatèrent à diverses époques.

» Dans une de ces conspirations, une main inconnue lui adressa un uniforme avec les insignes de chef d'escadron ; il eut la prudence de ne point se fier à cette invitation directe ; il a été moins bien inspiré à Strasbourg, où les épaulètes d'officier-général l'ont sans doute égaré.

» M. Parquin a été nommé, depuis 1830, chef d'escadron de la garde municipale de Paris ; il est frère de M. l'avocat Parquin, un des membres les plus distingués du barreau français.

— Nous lisons dans le même journal :

« Le colonel Vaudrey n'était, en 1830, que lieutenant-colonel. On raconte qu'ayant levé le sabre sur son supérieur, ce fait lui valut le grade de colonel sous le ministère de M. le maréchal Gérard ; mais pendant long-temps il ne se trouva pas de régiment qui fût disposé à accepter son commandement. Il fut alors chargé d'une mission en Corse, et ce n'est que depuis qu'il fut nommé colonel du 4^e régiment d'artillerie. On savait au colonel Vaudrey une tête exaltée et difficile. »

— Par ordonnance du 1^{er} novembre 1836, le lieutenant-général baron Voirol a été élevé à la dignité de pair de France.

— Voici comment le *Journal des Débats*, dont on connaît les opinions, raconte la tentative d'insurrection :

Il paraît que le jeune prince Louis-Napoléon Bonaparte était arrivé à Strasbourg depuis la veille, et qu'il avait trouvé un asile dans la maison de la demoiselle Bro.

Le matin, de bonne heure, le prince revêtit son uniforme militaire. C'était un habit de drap vert, semblable à celui que portait l'empereur Napoléon : collette blanche, bottes à l'écuillère, petit chapeau ; les plaques et le grand cordon rouge sur l'habit. Le prince se rendit, accompagné du colonel Vaudrey, commandant le 4^e d'artillerie, du commandant Parquin, chef d'escadron dans la garde municipale de Paris, et de ses deux officiers d'ordonnance, à la caserne des artilleurs. Il était cinq heures et demie du matin. Les soldats avaient une revue d'armes à passer ; ils étaient prêts. Le colonel fit former le cercle : « Mes amis, leur dit-il, je viens d'être nommé général (acclamations) ; — je vous ferai distribuer 40 fr. par pièce (applaudissements ; bravo, notre colonel!)... A propos, reprit le colonel après une pause de quelques instants, je vous prévins qu'une révolution vient d'éclater à Paris... — Le gouvernement du roi est renversé... On a proclamé Napoléon II ! » Et se tournant du côté du jeune Louis Bonaparte et le montrant à la troupe : « Je vous présente Napoléon II. » Quelques sous-officiers et soldats crient : *Vive Napoléon II ! vive l'empereur !*

Le colonel quitte alors la caserne, emmenant le jeune prince, ses officiers d'ordonnance et le petit nombre de ses adhérents. On se divise en trois troupes : l'une, sous les ordres du colonel, se rend chez M. le préfet Chopin d'Arnouville ; l'autre, commandée par le prince et par M. Parquin, se transporte en toute hâte à l'hôtel du général Voirol, commandant la division ; la troisième se rend chez le général, commandant le département. Le préfet est arrêté. Le général Voirol, fort étonné de recevoir la visite du prince Louis Bonaparte, l'est bien davantage en voyant ce jeune homme lui tendre la main, faire appel à son dévouement, à son patriotisme, à son courage, et mettre tout en œuvre pour le séduire et l'entraîner ; mais le général résiste et repousse vivement le prince. Alors le commandant Parquin fait monter un piquet de vingt hommes et les établit dans le salon du général, avec défense de le laisser sortir. Le jeune Louis Bonaparte court rejoindre le colonel Vaudrey, qui revenait de son expédition à la préfecture.

Cependant M. de Franqueville, aide-de-camp du général Voirol, était parvenu à pénétrer dans son appartement par une porte dérobée. Il reçoit les ordres de son général, et il s'empresse de les exécuter. Averti par lui, le lieutenant-colonel Talandier se rend au quartier Finckmatt, occupé par son régiment, le 46^e de ligne, sur lequel on avait appris que Louis Bonaparte se dirigeait avec sa petite troupe. En effet, le prince venait d'y arriver avec le colonel Vaudrey ; il y avait été rejoint par le commandant Parquin, le lieutenant Laity et le maréchal-des-logis Boisson, et il s'occupait à haranguer les soldats quand le brave Talandier entra dans la caserne. Dou-

ner ordre aux soldats de fermer toutes les portes, y placer des sentinelles, s'approcher du prince Louis Bonaparte, lui demander raison de l'odieuse tentative à laquelle il se livrait, lui arracher ses épaulettes, ses décorations, ses ordres, et les fouler aux pieds, ordonner son arrestation, celle du colonel Vaudrey et de leurs complices, et les faire conduire en lieu sûr, sous bonne escorte, tout cela fut l'affaire de quelques minutes. La présence d'esprit de ce brave officier a été admirable.

Cependant le général Voirol arrivait à la tête du 16^e régiment d'infanterie de ligne. Comment était-il parvenu à sortir de chez lui ? Le voici : après le départ du commandant Parquin pour Finckmatt, le général était entré dans le salon où était établi le poste de surveillance placé auprès de sa personne, et s'était mêlé aux artilleurs. Il n'avait pas eu de peine à leur faire comprendre qu'on les trompait indignement ; qu'aucune révolution n'avait éclaté et ne pouvait éclater à Paris, que l'ambition de leur chef les perdait. Après quelques paroles du général, ces braves gens, un instant égarés, étaient revenus à la raison, et ils l'accompagnèrent à la citadelle, où le commandant Franqueville l'avait précédé ; c'est assez dire que tout y était prêt pour le bien recevoir : la garnison sous les armes, les officiers à leur poste. De la citadelle, le général se rendit à Finckmatt, où le triste drame, joué par quelques insensés, venait d'arriver à son dénouement.

— L'erreur commise dans notre journal, relativement à l'arrestation du prince Louis Bonaparte, ne doit pas être attribuée à l'autorité qui nous a communiqué les détails que nous avons publiés à ce sujet. Cette inexactitude a échappé à l'imprimeur dans la rapidité de la composition.

Dans la nuit de mercredi à jeudi, dix-huit mille francs ont été volés à M. Dérussy, marchand de soie, demeurant place de la Comédie. Les voleurs avaient pris l'empreinte de huit serrures, et c'est à l'aide de fausses clés qu'ils ont ouvert la caisse et les portes du magasin.

La somme soustraite se composait de 6,000 fr. en espèces et 12,000 fr. en billets de banque.

Dimanche dernier, trois ouvriers serruriers travaillaient à la barrière d'un tombeau, au cimetière de Loyasse : ils alimentaient le feu nécessaire au plombage avec des croix funéraires qu'ils avaient arrachées, quand les agens préposés à la garde des cimetières les ont surpris en flagrant-délit. Deux de ces ouvriers ont été arrêtés ; le troisième s'est échappé et a pris la fuite.

Nous lisons dans le journal de *Saône-et-Loire*

« La banque de Lyon a commencé ses opérations le 1^{er} octobre dernier, et déjà la circulation de ses effets prend un essor très-rapide. Les facilités que cet établissement apporte dans toutes les transactions commerciales se feront promptement sentir dans les départements voisins, et notamment dans le nôtre où les rapports avec Lyon sont fréquents et si multipliés. Déjà nous sommes informés que M. de Valoy, receveur-général du département, est dans l'intention d'admettre les billets de la banque de Lyon et qu'il se prêterait, même avec empressement, toutes les fois que son service le lui permettra, à les échanger à volonté contre les espèces, sans aucune perte pour les personnes qui auraient recours à son obligeance pour ces échanges. »

M. Perret, directeur des usines d'acide sulfurique de Perrache, et propriétaire des bateaux à vapeur l'*Abeille*, n^o 1 et n^o 2, nous écrit pour nous dire que ce n'est aucun de ces deux bâtiments qui a essayé hier de remonter le courant de la Saône sous le Pont-de-Pierre : des deux *Abeilles* l'une fait un service régulier et quotidien de Lyon à Mâcon, l'autre est encore en réparation devant les usines de M. Perret.

Paris, 2 novembre 1836.

(Correspondance particulière du Censeur)

On assure que depuis quatre jours on enlevait tous les portraits à deux sous représentant le jeune Louis Bonaparte : on les faisait ôter des devantures des cabinets littéraires, où la biographie de ce prince avait été vendue.

Ce matin les commissaires de police ont, dans leur tournée, fait disparaître les dernières lithographies et enlevé les quelques exemplaires qui restaient en étalage.

On assure que les mesures de police ne se sont pas arrêtées là et que des visites domiciliaires ont été faites dans le but de découvrir des correspondances avec les réfugiés suisses.

Selon les on-dit, le gouvernement faisait observer depuis long-temps le prince Louis et l'on va jusqu'à affirmer que l'espion *Conseil* avait une mission à ce sujet.

— Ce matin tous les états-majors étaient en visite des casernes de la capitale. Des officiers parcouraient les postes et s'informaient des investigations des corps-de-garde. On était désireux de connaître l'impression produite par les nouvelles de Strasbourg. Mais toutes les bouches semblaient se défier des oreilles qui se dressaient de tous côtés pour recueillir les avis et les opinions.

— L'alerte de Strasbourg a eu lieu dimanche matin ; la dépêche télégraphique, interrompue le dimanche, a été complétée le lundi : d'où vient qu'elle n'a été publiée que le mardi soir ? Les télégraphes sont bien inutiles pour l'argent qu'ils coûtent ; le *Courrier du Bas-Rhin* a donné la nouvelle de cette alerte avant le télégraphe, et le *Moniteur* n'a parlé que lorsqu'il lui est devenu impossible de se taire.

— Un officier supérieur est parti hier même pour Toulon, afin de se rendre auprès du duc de Nemours. On dirait que le ministère semble reconnaître l'inconséquence de la politique qui a fait des régiments d'Afrique le noyau d'une armée de mécontents qu'on s'est plu à grossir de toutes les opinions suspectes. On parle de mutations qui auront lieu dans les garnisons après la campagne de Constantine. Les régiments qui y prendront part reviendront en France avec le jeune frère d'armes qui les aura conduits à la victoire.

— On a remarqué qu'un journal anglais, intitulé *the Constitutional*, continuait depuis quelque temps des articles émanés d'un prétendu journal américain qui n'était pas désigné, dans lesquels on présentait la situation de Louis-Philippe comme très-précaire. Le rédacteur ajoutait que, si Louis-Philippe venait à mourir, ses fils ne succéderaient pas au trône, et que les Bonaparte remplaceraient certainement la branche cadette des Bourbons.

— On assure que depuis la question suisse et le ridicule blocus qu'elle a fait naître, le gouvernement recevait de la diplomatie occulte des rapports tendant à faire signaler Louis Bonaparte comme le drapeau que les radicaux de ce pays voulaient faire reconnaître en France. Cette diplomatie aurait suivi ses manœuvres et donné des conseils au prince, chargés de caresser ses généreuses illusions, jusques au moment où le *conclusum* de la diète nouvelle est venu précipiter le dénouement qu'on avait pu prévoir.

— Il y a quelques jours, M. le comte *** , parlant des rigueurs de l'exil envers les membres de la famille de l'empereur, un ministre répondit : « Il se pourrait que le gouvernement eût à regretter la tolérance dont il a usé envers eux. » Quelle prévision !

— On cite de Mme A., un mot qui obtient quelque succès. Depuis quelque temps, M. de Châteaubriand se plaint de devenir un peu sourd. « M. de Châteaubriand, dit Mme A., n'entend plus parler de lui, c'est pour cela qu'il se croit sourd. »

— Un courrier a été expédié hier à M. Thiers, pour hâter son retour. M. le comte Montalivet a, dit-on, tenu la plume dans cette occasion. La missive témoigne des regrets de son éloignement prolongé et paraît confirmer tout ce que l'on dit de la possibilité de son retour aux affaires. Les amis de M. Guizot disent au contraire que le règne de M. Thiers est fini. Dans la diplomatie on est loin de penser ainsi, et l'on disait hier chez le comte Pozzo di Borgo :

« Le gouvernement de Louis-Philippe, avec ses finances, l'armée, ses fonds secrets, le télégraphe et M. Thiers, est en dehors de toute attaque des factions. Si Thiers eût été ministre de Charles X, il n'y aurait pas eu de 29 juillet. »

— M. Moreau, procureur-général à Metz, a été nommé député.

M. Martin (du Nord) a été aussi réélu.

Chronique politique.

L'*Eclair* de Namur annonce que deux des évadés de Doullens sont arrivés à Bruxelles. Le *Courrier belge*, d'un autre côté, annonce que trois autres prisonniers qui se sont échappés de cette prison, sont arrivés à Ostende, où ils voulaient s'embarquer pour Londres, et qu'ils ont été arrêtés par la police belge et conduits en prison. Nous ne comprenons pas les motifs de cette dernière mesure. En leur qualité de condamnés politiques, les prisonniers de Doullens ne peuvent pas, aux termes de la loi sur l'extradition, être livrés par le gouvernement aux autorités françaises ; il est donc du devoir de notre police de les laisser librement s'embarquer pour l'Angleterre, si telle est leur intention. (Observateur.)

— Le *Journal du Commerce* donne le texte de la pétition présentée au roi par les porteurs de bons des cortès. Comme c'est une pièce officielle, nous la reproduisons intégralement ; elle est ainsi conçue :

Sire,

Les mesures financières dont l'Espagne frappa sa dette étrangère en 1834 eussent éteint pour toujours son crédit en France, si le traité de la quadruple alliance n'eût rassuré les capitalistes ; l'influence que ce traité nous donnait sur l'avenir de l'Espagne, les déclarations émanées de votre gouvernement que ce traité serait strictement exécuté, et l'intime conviction des capitalistes français, que jamais leurs droits ne seraient abandonnés par vous, leur donnèrent de la confiance ; ils vinrent au secours d'une royauté que Votre Majesté avait juré de maintenir.

L'Espagne avec un gouvernement constitutionnel ne manquait pas de ressources pour faire honneur à ses engagements. Des revenus considérables, des biens nationaux immenses à réaliser, lui permettaient non-seulement de servir d'une manière exacte les intérêts de sa dette, mais encore de l'amortir dans un espace de temps qui n'eût pas été long. Les capitalistes n'avaient donc à redouter que les perturbations momentanées que pouvaient occasionner les efforts du prétendant ; mais ces efforts pouvaient-ils réussir auprès des moyens que la quadruple alliance avait pour les paralyser ? Les capitalistes ne devaient point le craindre. Cependant une guerre civile qu'il eût été si facile d'étouffer dès son origine a pris chaque jour de la consistance, à tel point que le gouvernement espagnol se trouvant forcé de consacrer toutes ses ressources pécuniaires à sa défense, a suspendu le paiement du semestre de novembre et réduit par là à la misère un nombre immense de petits capitalistes.

Sire, c'est à V. M., comme à la source de tous biens et de toute prospérité, que ces capitalistes viennent s'adresser aujourd'hui. Ils ne vous diront point que tant que des actes manifestes ont prouvé que le traité de la quadruple alliance serait exécuté, le crédit espagnol s'est soutenu ; vous le savez, Sire ; mais ils supplient V. M. d'être bien convaincue que ce n'est que sur la foi de ce traité qu'ils ont engagé leurs capitaux dans les fonds d'Espagne, et ils croient en avoir assez dit, tant ils sont convaincus de l'intérêt que V. M. daigne leur porter.

Le maintien d'un gouvernement constitutionnel en Espagne, la fin de la guerre civile qui, en désolant ce pays, fait fermenter toutes les passions de l'Europe, rassureraient les porteurs de la dette espagnole, et bientôt ils obtiendraient en paiement des semestres échus autre chose que des délégations sur l'île de Cuba.

Telle est, Sire, la confiance des capitalistes français ; daignez vouloir, et toutes leurs espérances seront réalisées.

Dans cette attente, les capitalistes soussignés ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect, etc.

Nouvelles Diverses.

Un horrible assassinat a été commis dans la vallée de Criel, au village de Saint-Martin-Gaillard, canton d'Eu (Seine-Inférieure) ; tout le pays est dans l'indignation et l'effroi : des brigands ont pénétré dans le presbytère et ont massacré le curé, sa petite nièce et sa servante. Voici comment le *Mémorial Dieppois* raconte ce terrible événement :

« Un crime épouvantable a été commis le dimanche 16 octobre, à six lieues est de Dieppe environ, dans la vallée de Criel, au village de Saint-Martin-Gaillard, canton d'Eu. Tout le pays est dans l'horreur et l'effroi. Des brigands ont pénétré le soir dans le presbytère et ont massacré le curé, sa petite nièce et sa servante.

» L'abbé Lherminat, c'est le nom du curé, était un vieil homme des plus respectables. Comme Nestor, il avait vu trois générations dans la rianté, mais sauvage vallée où il accomplissait son apostolat. Toutes les générations, à une lieue à la ronde, ont reçu le baptême de ses mains. Sa simplicité et son intarissable bienfaisance le faisaient chérir ; sa vie austère le faisait respecter de tout le monde.

» Toujours par monts et par vaux, hiver, été, cheminant à pied malgré son grand âge, il était entièrement à son saint ministère; il ne passait pas pour riche. Très-charitable et très-dénué; il ne gardait pour lui que le plus strict nécessaire; l'opinion de ceux qui le connaissaient était qu'il n'y avait pas un sou de réserve au presbytère. Cependant il paraît avoir depuis quelque temps, le bruit courait que le brave homme avait reçu une somme de deux mille francs.

» Selon toutes les apparences, le crime a été consommé vers les neuf heures du soir. Le curé, assis dans sa cuisine, près du foyer, contre la jambette droite de la cheminée, soupait ou venait de souper au moment où sont entrés les assassins. Une petite table était près de lui, et l'on a trouvé par terre assiette, fourchette et couteau. La chaise était restée contre la jambette de la cheminée.

» Un coup lui a été porté sur le côté droit de la tête, et la fracture a été telle qu'une énorme dépression se trouvait au crâne et à la face; une partie de la cervelle a jailli dans l'âtre. Il a été trouvé couché sur le dos, la tête près de la jambette, les pieds vers le milieu de la cheminée, mais plus écartés de l'âtre que ne l'était la tête. Il paraît avoir été traîné par les pieds après être tombé la tête dans la cheminée où était son bonnet; sous lui était une pelle à feu et une pincette.

» Deux mares de sang existaient, l'une à la place où la tête avait porté lors de la chute, l'autre à l'endroit où la tête était restée après que le cadavre eût été, selon toutes les apparences, traîné par terre, comme nous venons de le dire; sa redingote avait été légèrement brûlée.

La servante, femme de 38 à 40 ans, était tombée la face contre terre, la tête non loin des pieds du curé, les pieds vers la jambette gauche de la cheminée et aussi vers une porte se trouvant à gauche de cette cheminée et donnant sur un corridor conduisant à diverses pièces.

Cette malheureuse avait été frappée derrière la tête, et cette partie du crâne était broyée; toute sa face était pleine de contusions; ses poches avaient été arrachées et fouillées; ses mains, fortement contractées, se trouvaient sous elle; elle paraît avoir lutté avant de succomber; un de ses ongles était arraché; et on a trouvé aux autres quelques indices qui pourront servir à la justice.

La nièce, jeune et fraîche personne de 17 à 18 ans, fille d'une nièce du bon pasteur, venait probablement de se coucher; mais à peine elle avait posé dans le lit où son corps n'avait laissé qu'une faible empreinte; elle devait se lever le lendemain de bon matin, pour aller planter du colza, et on lui avait ouï dire que, pour être plus tôt prête, elle garderait ses bas; effectivement elle les portait, elle s'était vêtue d'une robe de laine à la hâte, car cette robe était mal close et mal attachée; ses cheveux étaient flottants.

Elle a été frappée à l'instant où elle sortait de la porte de sa chambrette; cette porte était en face de la cheminée; le coup qui la renversée et privée de la vie, a fracturé le sommet du nez et les os qui sont autour de l'œil. Le même instrument, instrument d'une grande force, paraît avoir servi aux trois victimes. Chaque cadavre avait rendu grande quantité de sang. On se figure facilement combien le spectacle qui s'offrait dans ce lieu de carnage était horrible à voir.

Les brigands, car on doit supposer qu'ils étaient plusieurs, se sont portés dans tous les appartements; les armoires ont été vidées de tout leur linge, que l'on a trouvé en tas sur le pavé. Les paillasses ont été vidées, fouillées, et la paille était amoncelée dans les chambres: un calice a dû être volé, ainsi que quelques dorures appartenant à la jeune fille.

On a trouvé vides les petites boîtes où ses modestes parures devaient être enfermées, le coton en était nouvellement remué; une patène et une boîte aux saintes huiles ont été laissées; mais il paraît qu'elles ne sont pas d'argent; le marbre recouvrant une ou deux commodes a été levé et posé soigneusement à terre; une partie de lambris a été levée aussi avec une adresse remarquable: tout annonce que les brigands ont procédé à ces recherches avec un grand sang-froid et un plan bien arrêté.

On n'a eu connaissance du crime dans le village que le lendemain matin; une femme, étonnée de ne point voir le curé arriver pour dire sa messe, alla au presbytère, regarda par une fenêtre, et vit avec étonnement tout le désordre qui régnait dans la pièce qui donnait en face de la fenêtre; elle alla prévenir dans la paroisse; le maire accourut; on entra dans la cuisine, dont les volets étaient fermés, et le crime apparut dans toute son horreur.

La justice de Dieppe, aussitôt qu'elle fut informée, se rendit sur les lieux accompagnée de MM. les docteurs Nevet et Debrouvelles. Aussitôt son arrivée, qui eut lieu dans la soirée de lundi, elle procéda à une enquête: elle est restée sur les lieux le mardi et le mercredi.

Tout le monde fait des vœux pour qu'elle découvre les auteurs de ces trois meurtres commis avec une atrocité qui a peu d'exemples dans les annales du crime.

— Le Journal de Rouen raconte dans son numéro du 23, une petite expiéglerie monacale qu'il est bon de publier partout:

« Il n'est bruit depuis quelque temps, dans une commune du canton de Bolbec, que de la disparition d'une demoiselle B., fille d'un boulanger de cette commune, et âgée de 22 ans. Cette demoiselle avait manifesté plusieurs fois, devant ses parents, le désir de se faire religieuse, mais ceux-ci s'étaient toujours opposés à ce qu'elle suivit ce qu'elle appelait sa vocation, ne voulant pas se priver des caresses et de la présence de leur unique enfant. Le lundi 19 septembre, elle se rendit au marché de Bolbec; mais, le soir, elle ne rentra pas chez son père, et depuis elle n'a pas reparu. Où est-elle aujourd'hui? On l'ignore: seulement trois jours après sa fuite, son père reçut une lettre qui portait le timbre de Bolbec, et dans laquelle elle lui annonçait qu'elle allait se retirer dans un couvent. M. B. s'est adressé tout de suite au maire de sa commune, au substitut du procureur du roi, au Havre, au substitut du procureur du roi, à Rouen, et ces magistrats lui ont promis de ne rien négliger pour découvrir la retraite de sa fille. Cette demoiselle est majeure, il est vrai, et maîtresse de ses actions, mais ce n'en est pas moins un devoir pour l'autorité de chercher à pénétrer le mystère qui couvre toute cette affaire, d'autant plus que l'inventaire fait par M. B. dans sa maison, après le départ de sa fille, a constaté l'enlèvement d'un trousseau assez considérable et d'une somme de 2,500 fr. Tout prouve que la soustraction de ces objets n'a pu être faite par M^{lle} B. seule: quels ont été les complices de ce vol? Qui sait d'ailleurs si cette demoiselle n'est pas victime de quelque misérable intrigue, si elle a écrit de sa propre volonté, et sans être en butte à quelque violence, la lettre qui a été adressée à son père, si elle ne se repent pas déjà d'avoir abandonné la maison paternelle, si elle est libre d'y rentrer, etc. etc.

» On nomme hautement dans la commune deux personnes qui, dit-on, ne seraient pas étrangères à la disparition de M^{lle} B., et qui pourraient peut-être donner quelques renseignements sur le lieu où elle s'est retirée; c'est aux magistrats qu'il appartient d'examiner et de vérifier ce qu'il peut y avoir de vrai dans la rumeur publique.

— Les Indiens natifs du Nouveau-Monde, ont imité l'homme

blanc; ils font des journaux, et un journal *Cherokee*, imprimé partie en dialecte du pays et partie en anglais, instruit maintenant les soldats rouges dans les arts de la civilisation. Ce journal est intitulé le *Phoenix Cherokee*, et il est entièrement dirigé par un *Cherokee*. Il paraît qu'on s'était imaginé que l'éditeur était aidé par un blanc dans sa rédaction, et cette supposition a donné lieu à celui-ci d'insérer dans son journal la note suivante: « Aucun blanc ne prend part à la direction de ce journal; per- » sonne, soit blanc ou rouge, autre que l'éditeur ostensible, n'a » écrit depuis le commencement du *Phoenix* une demi-colonne » des matières qui ont été publiées sous le nom de l'éditeur. » Cela fait un grand honneur à l'intelligence des tribus indiennes de l'Amérique.

— Il résulte d'un état de mouvement de la population européenne dans nos possessions d'Afrique du 1^{er} janvier au 1^{er} juillet 1836, que la population s'est accrue de 11,565 habitants à 12,903. Sur ce nombre de 12,903, il y a 6,949 hommes, 2,633 femmes et 3,321 enfants. A Alger, la proportion par nation est la suivante: 3,431 Français, 824 Anglais, 2,757 Espagnols et Portugais, 741 Italiens, 606 Allemands. Dans les autres villes, la proportion change: ainsi à Oran, par exemple, le nombre des Espagnols et des Italiens augmente, et il y a moins d'Anglais. A Bone, au contraire, ce sont les Anglais qui sont en beaucoup plus grand nombre. Nulle part la population française n'atteint le chiffre des autres populations réunies.

On comprend que les troupes et les indigènes sont mis hors de compte dans ces calculs.

EXTÉRIEUR.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.—Bayonne, 31 octobre, à 3 heures et demie du soir.—Les carlistes ont levé le siège de Bilbao, le 29, à l'approche d'Espartero. Eguia marche contre lui.

Bayonne, 31 octobre, à 11 heures.—Une lettre particulière de Madrid, du 26, annonce qu'un courrier extraordinaire y a apporté la nouvelle qu'Alaix a pris à Gómez 1,200 fantassins, 2 escadrons de cavalerie et 2 pièces de montagne entre Pozoblanco et Montoco.

ALLEMAGNE.—De l'union allemande pour les douanes.—La Prusse, par la persistance qu'elle n'a cessé de déployer, est aujourd'hui parvenue à faire entrer la grande majorité de la nation allemande dans sa combinaison de douanes. Elle peut opposer, avec avantage, son tarif aux systèmes commerciaux des autres états, car l'union est arrivée à un degré d'importance dont on jugera par les faits suivants.

Le développement des frontières qui bordent l'ensemble, aujourd'hui compact, des états qui ont adhéré au système de l'union, est de 129 milles (de 15 au degré du méridien) pour la partie maritime de la monarchie prussienne et de 935 milles pour celles de terre, qui se répartissent ainsi: 646 à la Prusse, 152 à la Bavière, 58 à la Saxe, 3 au Wurtemberg, 16 à la Hesse-Electorale et 50 au grand-duché de Bade.

Les bases de la répartition du revenu des douanes se trouvent dans la surface et la population comparées des divers états compris dans cet immense cercle.

Ces éléments, pour chacun d'eux, sont:

	Surface en mill. carr.	Habitans.
1 ^o La Prusse, sans la principauté de Neuchâtel, mais avec les pays enclavés dont la population lui est comptée, et à qui elle a garanti l'indemnité du produit, a	5,157	13,800,126
2 ^o La Bavière et les enclaves saxonnes,	1,477	4,252,815
3 ^o Royaume de Saxe,	272	1,595,668
4 ^o Wurtemberg et Hohenzolern-Stigmarigen,	583	1,651,779
5 ^o Hesse-Electorale,	182	700,527
6 ^o Grand-Duché de Hesse et Hambourg,	179	769,691
7 ^o L'Union du pays la Thuringe,	253	908,478
8 ^o Grand-Duché de Bade et partie de Hohenzolern,	280	1,252,183
9 ^o Grand-duché de Nassau,	85	375,601
10 ^o Francfort-sur-le-Mein, ville libre,	4	60,000
	8,292	23,524,668

La frontière de terre de l'Union allemande, en partant du nord-est, s'applique successivement aux états suivants:

A la Russie et à la Pologne, 184 milles; à la ville et banlieue de Cracovie, 4; aux états autrichiens, 300; à la Suisse, 40; à la France, 54; au Luxembourg, à la Belgique et aux Pays-Bas, 83; au royaume de Hanovre, aux états de Brunswick et de Lippe, 189; aux duchés de Mecklenbourg-Schwerin et de Mecklenbourg-Strelitz, 81. En total: 935.

La frontière maritime dépendante de la Prusse est située sur la Baltique; mais la topographie des divers états de l'Union, la Prusse exceptée, ne porte pas les relations du commerce extérieur de l'Allemagne vers ce point. Une partie du Wurtemberg et de la Bavière dépend du bassin du Danube, qui, se dirigeant vers la mer Noire, n'offre aucune issue au commerce de l'Allemagne intérieure. Pour tout le reste, l'Elbe, le Weser, l'Éms et le Rhin, avec leurs affluents, sont les routes naturelles qui le font communiquer avec les pays les plus éloignés, au moyen des ports de la mer du Nord.

L'Union allemande est donc de ce côté privée de contact immédiat avec le commerce maritime. Elle doit emprunter pour ses principales importations et pour ses exportations l'intermédiaire de Hambourg, Brême, Emden, Amsterdam, Rotterdam et Anvers. Ces grands ports n'ont point d'intérêt à entraver les relations de l'Union, qui ne leur a rien fait perdre de leur commerce de transit; mais, comme centres de certaines industries manufacturières, les points dont nous parlons ont souffert beaucoup de l'élevation du tarif prussien.

Les raffineries de sucre, les manufactures de tabac, les filatures et les fabriques de tissus, qui veulent conserver leurs anciens débouchés, sont obligées de se transporter en dedans de la ligne de l'Union. Cette dure nécessité ne paraît pas cependant devoir déterminer l'accession des pays limitrophes à un système qui aurait pour eux d'autres graves inconvénients.

L'influence anglaise dans le Hanovre et le Brunswick, la franchise commerciale de Hambourg et de Brême, la question d'indépendance dans les Pays-Bas, la Belgique et la Suisse empêcheront l'extension de l'Union allemande, qui est d'ailleurs en position de paraître avec avantage dans toutes les discussions qui s'élèveront entre elle et les autres états commerçans, sur la question toujours instante des tarifs et des prohibitions.

— On lit dans le Journal de Francfort:

« Le comte de Belesnay, qui, il y a dix-huit mois, a assassiné un officier de justice et blessé grièvement son frère et sa belle-sœur, vient d'être condamné par notre comitat (tribunal de 1^{re} instance) à la peine de mort; mais son procès passera encore par tous les degrés d'appel. La famille Belesnay semble être sous le poids d'une malédiction particulière: le père, déjà prévenu d'assassinat, a été tué par son fils aîné, qui a expié ce crime sur l'échafaud à Pesth; maintenant le même sort attend le frère. »

BELGIQUE.—Les prédications des missionnaires ont occasionné des troubles à Charleroy; un charivari a été donné au curé chez

qui ils sont logés; des rixes ont eu lieu entre les auteurs du charivari et les champions de la mission; l'intervention de M. Nalinne, brigastre de Charleroy, a rétabli la tranquillité. Il paraît que cet honorable magistrat a réclamé le départ des missionnaires, mais qu'il n'a pu rien obtenir.

VARIÉTÉS.

VOYAGE DE L'ABBÉ DE LA MENNAIS A ROME.

Les éditeurs P. D. Coilleux et Compe vont publier les *Oeuvres complètes de M. P. de La Mennais*, dans lesquelles se trouve un volume inédit sur le *Voyage à Rome* des rédacteurs de l'*Avenir*. En voici un extrait qui ne manquera pas de piquer la curiosité publique.

« Indécis sur ce qu'ils devaient croire des dispositions du souverain pontife à leur égard, trois rédacteurs de l'*Avenir*, de l'avis de tous, prirent le parti de se rendre à Rome, pour s'assurer de ce qu'ils auraient sans cela ignoré long-temps, et toujours peut-être.

» De nombreux témoignages d'intérêt, de vives marques de sympathie leur furent données sur toute leur route. En arrivant à Lyon, ils trouvèrent la ville au pouvoir des pauvres ouvriers, que tous, hors leurs implacables ennemis, bénissaient; car, défenseurs d'une cause juste et sainte, et jusqu'au bout dignes d'elle, pas une pensée mauvaise ou suspecte n'était montée en leur cœur après le combat: le peuple avait vaincu, et l'ordre et la liberté et la sécurité régnaient. Tels étaient les hommes que le maréchal Soult, un mois plus tard, refusait même d'écouter, parce qu'il ne traitait pas disant-il, avec des brigands. Ces souvenirs doivent être conservés: ils ne forment pas la moins instructive partie de l'histoire.

» En descendant le Rhône, nous rencontrâmes de rechef au milieu du fleuve, devant Valence, les douceurs de la civilisation constitutionnelle et monarchique. Une troupe de gendarmes et autres agens de police se précipitèrent à bord du bateau qu'ils guettaient au passage, pour y exercer toutes ces petites et basses et vexatoires inquisitions d'où dépend aujourd'hui, comme chacun sait, la sûreté des empires. Elles atteignent principalement quelques Polonais, jeunes et tristes victimes d'une double fatalité de malheur, qui, des ruines de la patrie que leur héroïque dévouement n'avait pu sauver, les jetait, à l'extrémité opposée de l'Europe, au milieu d'autres ruines moins glorieuses.

» Nous admirâmes à Avignon l'antique palais des papes, magnifique encore malgré les dégradations de toute espèce et les honteuses mutilations que journellement on lui fait subir. Son imposant aspect offre je ne sais quel mélange de château féodal et de couvent, quelque chose du moine Hildebrand et du somptueux Bertrand de Got; mais ce dernier caractère domine. La papauté acheva de se séculariser entre ces hautes murailles chargées de splendides ornemens, sous ces plafonds peints et dorés, au sein du luxe, des intrigues mondaines, des passions et des corruptions qui indignaient Pétrarque. Ce passé triste, mais non sans grandeur, remplit d'une émotion profonde l'âme de celui qui traverse ces silencieux débris, pour aller au loin chercher d'autres débris encore palpitans de la même puissance.

» Après nous être arrêtés un peu dans la vieille colonie des Phocéens, toujours florissante par son commerce, toujours hospitalière, nous continuâmes notre route, retrouvant à chaque pas quelque grave ou touchant souvenir d'histoire. Ici Toulon, où commença, sous les plis d'un drapeau sanglant, la fortune merveilleuse du plus grand homme des temps modernes; au-delà, le petit golfe de Cannes, où elle parut se relever un moment, pour aller bientôt expirer solitaire sur un rocher de l'Atlantique; et tout auprès, par un doux contraste avec les turbulences et les rêves de l'ambition humaine, Lerins, cet asile de paix, où, lorsque l'épée des barbares démembrerait pièce à pièce l'empire romain, s'abritèrent, comme l'alcéon sous une fleur marine, la science, l'amour, la foi, tout ce qui console, enchante et régénère l'humanité.

» D'Antibes à Gènes, la route côtoie presque toujours la mer, au sein de laquelle ses bords charmans découpent leurs formes sinieuses et variées, comme nos vies d'un instant dessinent leurs fragiles contours dans la durée immense, éternelle. Aucune paroles ne sauraient peindre la ravissante beauté de ces rivages toujours attiédis par une molle haleine de printemps. D'un côté, la plaine à la fois mobile et uniforme où apparaissent çà et là quelques voiles blanches qui la sillonnent en des sens divers. Sur la pente opposée des montagnes, que coupent de fertiles vallées ou de profonds ravins, les inépuisables richesses d'une nature tour-à-tour imposante, gracieuse, qui s'empare de l'âme, y appaise les tumultueuses pensées, les amers souvenirs, les prévoyances inquiètes, et peu à peu l'endort dans la vague contemplation de je ne sais quoi d'insaisissable comme le son fugitif, de mystérieux comme l'univers et d'infini comme son auteur. Cependant, telle est la puissance des premières impressions, que, dans ces riantes et magnifiques scènes, rien pour moi n'égalait celles qui frappèrent mes jeunes regards: les côtes âpres et nues de ma vieille Armorique, ses tempêtes, ses rocs de granit battus par des flots verdâtres, ses écueils blanchis de leur écume, ses longues grèves désertes, où l'oreille n'entend que le mugissement sourd de la vague, le cri aigu de la mouette tournoyant sous la nuée, et la voix triste et douce de l'hirondelle de mer.

» A Cocolletto, entre Nice et Gènes, on montre la maison, depuis peu restaurée, où naquit Christophe Colomb. La pompeuse inscription gravée sur marbre et plaquée au-dessus de la porte contre le mur, en dit beaucoup moins que le seul nom de cet homme qui, venant de donner à Ferdinand et à Isabelle, un monde nouveau, reçut de leur loyale gratitude des fers pour récompense, et pour demeure un cachot.

» Quiconque aime la nature et en sent les beautés, s'il a vu l'Italie, désire la revoir: et combien d'autres charmes attirent encore dans cette séduisante contrée! Partout quelque monument de l'art, partout quelque souvenir illustre ou attachant: mais partout aussi, en ces jours mauvais, quelque spectacle douloureux, quelque stigmate de servitude. La misère publique, s'y révélant sous mille aspects hideux, y forme un contraste presque général avec la richesse native du sol. Quel motif de travailler plus que ne l'exige l'impérieuse et stricte nécessité, quand rien ne garantit à chacun le fruit de son travail? Paresse, apathie, langueur, ignorance, insouciance, voilà ce qui frappe d'abord. Ce peuple qui naît, vit et meurt sous le bâton de l'étranger, où à l'ombre de la potence paternelle des souverainetés nationales, ainsi qu'il leur plaît de se nommer, n'ayant de patrie que dans le passé, ou dans un avenir qui fuit toujours, s'en fait du ciel, de l'air, de la jouissance présente et du sommeil comme une autre patrie semblable à la dernière, celle du tombeau. Nous parlons des masses dépourvues de lumières: car, en dehors d'elles, il existe un nombre sans cesse croissant d'hommes éclairés et généreux dont l'oppression n'a pu briser l'âme, et qu'un amour ardent de leur pays soutient dans la rude tâche qu'ils se sont imposée, de lui préparer un sort meilleur.

» Tous les âges rassemblés, entassés, se pressent sur cette terre de ruines. L'époque étrusque, dont il subsiste de remarquables

monumens, lie l'époque plus ancienne des premiers habitans connus de l'Italie, à celle des Romains. Puis, sur les débris amoncelés par les barbares vainqueurs de l'empire, apparaissent d'autres débris : ici, à demi caché sous des ronces et des herbes sèches, le squelette de quelque village, semblable à un mort que ses compagnons, dans leur fuite, n'auraient pu achever d'ensevelir : là, sur une pointe de rocher, au milieu de ces austères paysages des Apennins, une vieille tour croulante, de larges pans de mur couverts de lierre, séjour autrefois de quelque seigneur féodal, où maintenant, sur le soir, l'orfraie pousse son cri lugubre. Ailleurs, à Lucques, Pise, Florence, Siéne, dans toutes les cités que vivifièrent des institutions populaires, des traces d'une autre grandeur tombée rappellent le temps où, seules libres au sein de la servitude générale, et riches, puissantes par la liberté, elles rallumèrent le flambeau éteint des arts, des sciences, des lettres. Médailles d'un siècle plus récent, de superbes palais abandonnés, déserts, principalement près de Rome, se dégradent d'année en année, montrant encore à travers leurs élégantes fenêtres ouvertes à la pluie et à tous les vents, les vestiges d'un faste que rien ne rappelle dans nos chétives constructions modernes, d'un luxe grandiose et délicat, dont les arts divers avaient à l'envi réalisé les merveilles.

La nature, qui ne vieillit jamais, s'empare peu à peu de ces somptueuses villas, œuvres altières de l'homme et fragiles comme lui. Nous avons vu des colombes nicher sur les corniches d'une salle peinte par Raphaël, le capricier sauvage enfoncer ses racines entre les marbres déjoints, et le lierre les recouvrir de ses larges plaques vertes et blanches. La religion elle-même, dont les magnificences passées ravissent d'étonnement, semble n'avoir travaillé pendant dix siècles qu'à se bâtir un vaste sépulcre. Douze ou quinze franciscains errent aujourd'hui dans l'immense solitude de ce couvent d'Assise jadis peuplé de six mille moines. A peu de distance s'élevait, près d'un monastère du même ordre, l'église de *Santa Maria degli Angeli*, qui renfermait sous ses hautes voûtes une chapelle plus ancienne, renommée à cause d'une vision que saint François y eut, dit-on. Nous nous arrêtons quelques instans pour prier dans ce sanctuaire célèbre. Trois semaines après, un tremblement de terre en faisait un monceau de débris. Je ne sais quoi de fatal vous poursuit d'un bout à l'autre de cette belle contrée. On voit sur les bords du chemin, en Ombrie, les restes d'un antique temple de Clitumne. C'était un de ces lieux consacrés où s'assemblait la confédération italique, avant que Rome eût étouffé toutes les autres libertés dans sa liberté propre. Là même nous rencontrâmes, conduits par des sbires du pape, une troupe de patvres misérables enchaînés deux à deux. La figure de plusieurs annonçait plutôt la souffrance que le crime. Tous se pressaient autour de nous, tendant la main et demandant d'une voix lamentable quelque *bajochi per carità*. Nous avions sous les yeux les descendans des maîtres du monde.

Ainsi s'en allait vers la cité, pendant si long-temps dominatrice et reine, trois obscurs chrétiens, vrais représentans d'un autre âge par la simplicité naïve de leur foi, à laquelle aussi peut-être se joignait quelque intelligence de la société présente, de son esprit, de ses besoins et de ses vœux, dont nulles résistances n'empêcheront l'accomplissement. Des notes diplomatiques de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie, les avaient devancés à Rome. On y pressait le pape de se prononcer contre ces révolutionnaires audacieux, ces impies séducteurs des peuples qu'ils poussaient à la révolte au nom de la religion. Le gouvernement français agissait dans le même sens, secondé en cela par le parti carliste, à la tête duquel se trouvait le cardinal de Rohan, le cardinal Lambruschini, et les jésuites que l'on rencontre partout où se remue quelque intrigue. Le premier, estimable au fond, droit, honnête, mêlait à des sentimens réels de piété, les préjugés les plus excessifs de rang et de naissance. Au reste son attachement à une dynastie malheureuse n'avait rien que d'honorable et de naturel dans sa position. Elevé dans d'héritaires sentimens de dévouement et de fidélité féodale, il n'aurait pu admettre d'autres idées que les vieilles idées monarchiques, quand son esprit eût été capable d'en concevoir de différentes; mais cette faculté lui manquait. Extrêmement frêle de complexion et d'une délicatesse féminine, jamais il n'atteignit l'âge viril : la nature l'avait destiné à vieillir dans une longue enfance; il en avait la faiblesse, les goûts, les petites vanités, l'innocence; aussi les Romains l'avaient-ils surnommé *il bambino*. Un homme tel que celui-là est toujours conduit par d'autres qui ne le valent pas. Pur instrument passif, il n'agit que sous une impulsion externe, et dès-lors il n'a point la responsabilité morale de ses actes.

Le cardinal Lambruschini, né dans l'état de Gènes, y avait été, sous Pie VII, renvoyé de Rome avec le titre d'archevêque, par le cardinal Gonzalvi qui ne l'aimait pas. La louable application qu'il apporta aux devoirs de sa charge, sa vie retirée, régulière et digne, lui acquirent le respect public. Cependant, triste et ennuyé dans son vaste palais, il ne cessait de regretter Rome, non certes à cause des espérances déçues d'une plus haute fortune, dont nul, comme il l'assurait, ne sentait mieux que lui la vanité; mais par le pieux désir de se rendre utile dans une sphère moins restreinte. Peut-être ne fumes-nous pas totalement étranger à la satisfaction qu'il obtint, lorsque Léon XII, qui daignait nous accorder quelque confiance, le nomma nonce apostolique à Paris. Il sait de quelles paroles de bonté, en même temps que d'approbation de nos doctrines et de nos actes, il dut être près de nous l'organe, de la part de ce pontife dont la mémoire ne cessera jamais de nous être vénérable et chère.

Nos relations, au premier moment assez étroites en apparence, furent de peu de durée. Bientôt circonvenu par des hommes adroits et puissans alors, il se jeta dans les voies où s'est perdue la Restauration; et si en cela il obéissait à ses convictions personnelles, il est juste de dire que sa position politique l'y obligeait aussi peut-être. On juge bien qu'après les journées de juillet, si ses pensées ne changèrent pas, ses calculs changèrent. Nous n'étions plus pour lui, à beaucoup près, un embarras. Nos liaisons depuis long-temps interrompues se renouèrent. Il approuva la direction que nous avions donnée à *l'Avenir*. Il nous pria même d'y réclamer, ce que nous fîmes, la libre communication des catholiques avec Rome, et nous affirmions ici sur l'honneur qu'il ne nous a jamais, au sujet de ce journal, ni adressé un reproche, ni fait une seule observation critique. Seulement il regretta que nous eussions si pleinement abandonné les intérêts de ce *petit prince*, comme il l'appelaient.

ANNONCES DIVERSES

A VENDRE.

Une très-belle épreuve avant la lettre des *Adieux de Napoléon à Fontainebleau*, grand format, dans un très-beau cadre. S'adresser au bureau du journal.

(1508) Le sieur MALIN, MAÎTRE D'ÉQUITATION, grande allée des Brotteaux, maison du tir au pistolet de Luzier, a de très-bons chevaux pour le voyage; il a aussi une bonne voiture de voyage et un bon cheval à louer.

RHUMES, TOUX, ASTHMES, CATARRHES.

(288) Les heureux résultats obtenus journellement par l'emploi du *Sirop de Stœchas*, dans les maladies de poitrine, telles que *phthisies pulmonaires, coqueluches, oppressions, enrachemens, aphonies de la voix, crachemens de sang*, etc., et les prescriptions nombreuses des médecins distingués le disent de tout éloge. Il réussit également dans les *affections nerveuses, les faiblesses d'estomac, la cardialgie*. Il facilite la digestion et entretient la liberté du ventre. Chaque flacon est accompagné d'un prospectus qui indique la manière d'en faire usage, et où sont consignés ses succès. — Prix : 4 fr. et 2 fr. Chez Pérenin, pharmacien-chimiste, rue du Palais-Grillet, n. 23, à Lyon. On fait des envois. (Affranchir.)

ANNONCES DE MM. LES NOTAIRES.

(1505) Etude de Me Chastel, notaire.

Le dimanche six novembre mil huit cent trente-six, à onze heures du matin, il sera procédé par le ministère de Me Chastel, notaire à Lyon, à la vente aux enchères publiques, d'une maison d'habitation avec cour et jardin, le tout clos de murs, de la contenance d'environ deux hectares trente centiares, située à Champvert, dépendant de la succession de Jean-Marie Besson.

L'adjudication sera faite sur les lieux, dans la maison à vendre.

S'adresser, pour les renseignemens, à Me Chastel, notaire à Lyon, rue du Plâtre, n° 1, chargé de traiter de gré à gré avant le jour de l'adjudication.

(1479) RESTAURANT AUX DEUX BALCONS,

Cours Trocadero, n° 7, à la suite du Cours Morand, aux Brotteaux.

On sert à déjeuner, à 1 fr. 50 c. : 1 bouteille vin vieux, 3 plats et dessert.

Dîner à 2 fr. : 1 potage, 4 plats, dessert, 1 bouteille vin vieux.

On est servi dans un salon ou dans des chambres très-bien chauffées. On loue des chambres garnies.

(1509) Il a été perdu jeudi 3 novembre, entre 5 et 6 heures du soir, depuis le café du Sapeur des Pyrénées, située aux Brotteaux, jusqu'au Cirque-Olympique, une chabraque en drap cramoisi, doublée en coutil bleu et blanc, garnie en astracan noir, entourée d'un galon en argent, ornée à chaque coin d'une rosace également en argent, et appartenant à M. Fouraux, directeur du Cirque-Olympique.

Les personnes qui l'auraient trouvée, ou qui en auraient connaissance, sont priées de s'adresser au café du Sapeur des Pyrénées. Il y aura une récompense.

PHARMACIE CENTRALE POUR TOUTS LES DÉPÔTS DE FRANCE.

PAPIER ANGLAIS

Pour l'entretien des Vésicatoires.

La pharmacie Gremeret-Lecomte, très-avantageusement connue à Paris pour la préparation des Vésicatoires, et qui s'est spécialement occupée des moyens de les entretenir, vient d'établir à Lyon, chez M. Aguetant, rue St-Côme, n° 8, un dépôt de ses papiers qui conviennent parfaitement aux personnes nerveuses et irritables ainsi qu'aux enfans. — Prix, 1 fr. la boîte. (1507)

Établissement horticole

DE CH.-MARTIN BURDIN ET Co,

Faubourg de Vaise, rue Neuve-du-Chapeau-Rouge, n° 20.

MM. les amateurs trouveront dans cet établissement de nombreuses et variées collections de toutes sortes de végétaux, en individus d'un choix parfait.

La culture du mûrier multicaule, mûrier Moretti, mûrier de Lombardie et autres espèces prenant chaque année une nouvelle extension, la Maison lui a donné un grand développement; de sorte qu'elle a une assez grande quantité de tous ces mûriers, tant en jeunes plants qu'en sujets déjà forts, greffés à haute et basse tige. Elle ne négligera rien sous le rapport du choix des individus, de l'identité de l'espèce et de la modicité des prix, pour mériter la confiance que MM. les amateurs voudront bien lui accorder. Elle envoie franco par la poste ses catalogues aux personnes qui lui en font la demande. On peut aussi se les procurer chez M. Chambet fils, libraire, quai des Célestins, à Lyon. (1481)

FOURCONS ACCÉLÉRÉS

ET ORDINAIRES

De LYON A CLERMONT et Retour,

Partant tous les jours de l'une et l'autre Ville;

Faisant le trajet, par accéléré, en deux jours; par ordinaire, en cinq jours.

A Lyon, chez Gastine et Gillet, port du Temple, 45; A Clermont-Ferrand, chez J.-B. Barthélemy. (1491)

Messageries Royales d'Italie

DE BONNAFOUS FRÈRES.

A dater du 1^{er} novembre prochain, en vertu de l'autorisation donnée à Bonafous frères, de Turin, par le gouvernement de S. M. le roi de Sardaigne, la route de Lyon à Turin sera desservie par des diligences et des chariots en poste dont les départ ont lieu alternativement tous les jours de la semaine, excepté le dimanche. Le trajet se fera en cinquante heures.

Les voitures pour les voyageurs et leurs bagages ne porteront point de marchandises. Tous les objets de messageries seront chargés sur les chariots en poste. Bureau à Lyon, rue Neuve. (1476)

BATEAUX A VAPEUR

SUR LA SAONE.

SERVICE DE LYON A MACON,

PAR LES ADRIELLES.

A partir du 10 novembre, les départ ont lieu tous les jours: de Lyon, à 9 heures du matin; de Mâcon, à 8 heures et demie du matin. (1502)

Maladies Secrètes et de la Peau.

SIROP VEGETAL DE SALSEPAREILLE.

Préparé par COURTOIS, pharmacien à Lyon; ancien interne des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitens-de-la-Croix, à Saint-Clair, près de la Loterie.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénérien, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les apôtèmes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulemens récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. Prix : 8 f. et 4 f. la bouteille.

Le public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le vil prix pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

- A Dijon, chez Borsary, chirurgien-dentiste, rue Vauban, n° 13.
- A Marseille, chez Thumain, pharmacien, Grande Rue de Rome.
- A Grenoble, chez Dechenaux père, quincaillier, Grande-Rue.
- A Genève, chez M. Burkel, droguiste.
- A Vienne, chez Moutet fils, épicière, rue Marchande.
- A Nîmes, Roque-Verdier, pharmacien.
- A Mâcon, M. Charpentier, marchand de papier et d'estampes.
- A Rive-de-Gier, chez M. Jacques Chollet, épicière, rue Paluy.
- A Givors, chez M. Thivy, épicière, Grande-Rue.
- A Saint-Etienne, chez M. Pignol, droguiste-herboriste, rue de Lyon.
- A Avignon, chez Guibert, pharmacien, place St-Didier.
- A Villefranche (Rhône), Roset, confiseur.
- A Chalon-sur-Saône, chez Courant, quincaillier-coiffeur, au coin de la rue au Change.
- Valence, Ronzier, place des Clercs.
- Lons-le-Saulnier, Vincent, épicière et marchand de parapluies, place de la Liberté.
- Paris, Maréchal, épicière, rue du Pont-au-Choux, n° 14 ou 17.
- Le Puy, Bernardpic, droguiste, rue Panesac, n° 164.
- Ainsi que dans les principales villes de France.

Librairie scientifique et médicale de Ch. SAVY jeune, quai des Célestins, n° 49.

DICTIONNAIRE de l'Académie française, 6^{me} et dernière édition, publié par Firmin Didot frères. 3 vol. in-4^o, y compris le supplément, broc. Paris, 1836.

DICTIONNAIRE de législation usuelle, contenant les notions du droit civil, commercial, criminel, administratif, avec toutes les formules des actes et contrats et le tarif du droit d'enregistrement de chacun d'eux, par Ed. Chabrol-Chameane, avocat à la cour royale, ancien magistrat. 2 forts vol. in-4^o, broc. Paris, 1836. Prix : 48 f.

DE LA PROSTITUTION dans la ville de Paris, considérée sous le rapport de l'hygiène publique, de la morale et de l'administration, avec cartes et tableaux, par A.-B. Parent-Duchâtel. 2 vol. in-8^o, broc. Paris, 1836. Prix : 16 f.

TRAITÉ théorique et pratique des maladies de la peau, avec un atlas in-folio contenant 400 figures gravées et coloriées, par Rayet, médecin-consultant du roi, membre des académies royales de médecine de Paris et de Madrid. 3 vol. in-8^o, broc. Paris, 1835. Prix : 88 f.

PRÉCIS théorique et pratique des maladies de la peau, par M. le baron Alibert, médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis, premier médecin du collège Henri IV, professeur à la Faculté de médecine de Paris; 2^e édition revue, augmentée de planches coloriées. 2 gros vol. in-8^o, papier vélin. Paris, 1835. Prix : 20 f.

MES PRISONS, mémoires de Sylvio Pellico, traduits de l'italien, par l'abbé Lauri, avec des notes et le texte en regard; 2 vol. grand in-18, papier vélin; nouvelle édition ornée d'un superbe portrait gravé par Blanchard. Paris et Lyon, 1835. Prix : 3 f.

LE MÊME OUVRAGE, en français, corrigé par le même. In-18, papier vélin, orné d'un beau portrait. Lyon, 1835. Prix : 2 f.

LE MÊME OUVRAGE, en italien. 2^{me} édition in-18, papier vélin. Lyon, 1835. 1 f. 50 c.

On trouve à la même librairie un assortiment d'ouvrages adoptés par la Faculté des sciences, sur la chimie, la physique, la minéralogie et la géologie. (1506)

GRAND-THÉÂTRE. — Vendredi 4 novembre 1836. — Pour la deuxième représentation de Mme Dorval, artiste du Théâtre-Français : LES VISITANDINES, opéra; ANGÉLO, drame. — Six heures 1/2.

GYMNASÉ LYONNAIS. — Mardi 8 novembre 1836. — Au bénéfice de M. Jules Ferrand, les premières représentations de : CHRISTIEN DE DANEMARK, drame; D'AURIGNÉ, vaud.; UNE ST-BARTHELEMY, vaud. — Six heures.

Bourse de Paris du 31 octobre 1836.

Cinq pour cent	106	106	105 65	105 70
— fin courant	106 30	106 40	105 85	106
Quatre pour cent	99			
Trois pour cent	79 5	79 5	78 80	78 80
— fin courant	79 20	79 40	79	79 10
Rentes de Naples	98 35	98 35	98 10	98 10
— fin courant	98 60	98 60	98 50	98 50
Actions de la Banque	2285			

V. PENICAUD, Rédacteur en chef. BUREAU DE LA VILLE DE LYON, IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULANLIERE, 19.